

REGLEMENT DE L'INTERNAT BTS

L'internat est une facilité accordée aux étudiantes qui s'engagent à respecter le règlement. Celui-ci fait appel au sens des responsabilités des étudiantes afin que s'instaure un climat de confiance et de convivialité permettant l'épanouissement de chaque personnalité. En cas de manquements graves ou de non-respect répété au présent règlement, une exclusion temporaire, puis définitive, peut être prononcée par le chef d'établissement.

1. ORGANISATION GENERALE

Les étudiantes sont accueillies dans un secteur qui leur est entièrement dédié. Ce secteur est composé de six chambres de deux personnes (une salle de bain dans chaque chambre), d'un espace commun et de sanitaires.

Certains horaires sont définis et doivent être **impérativement** respectés :

- Accès au self pour le dîner : 19h - 19h15
- Retour au secteur : 20h au plus tard
- Sortie du self : 19h40 au plus tard

Il est également demandé aux internes BTS de respecter les temps de travail et de repos imposés aux lycéennes internes et de ne pas les gêner par du bruit ou par le volume excessif de la musique.

Les dégradations commises dans les chambres sont réparées aux frais des occupantes.

L'administration du lycée décline toute responsabilité en cas de disparition ou perte d'objets ou d'argent, il est donc expressément recommandé aux internes de ne pas laisser dans leurs chambres des sommes importantes, des cartes bancaires, des bijoux et des objets de valeur.

Tout matériel, en particulier électrique, apporté par les internes doit répondre aux exigences de sécurité définies par les normes françaises (nf) ou européennes. Les responsables se réservent le droit de refuser les objets trop bruyants, dangereux ou trop volumineux.

2. ACCES – SORTIES

Chaque étudiante interne a en sa possession une carte permettant d'ouvrir le portillon et une clef permettant d'accéder au secteur dès qu'elle en a besoin. La porte du secteur doit impérativement être fermée à clef par la dernière personne à quitter le secteur. Seules les étudiantes internes ont le droit d'accéder à ce secteur : **aucune personne étrangère à l'internat des BTS**, fille ou garçon, n'est autorisée à y entrer sous peine de sanctions.

Un cahier tenu par les étudiantes internes leur permet de valider leur présence quotidienne. Ce cahier doit être récupéré à la vie scolaire tous les soirs et déposé tous les matins à la vie scolaire. La gestion de ce cahier incombe à toutes les étudiantes chacune leur tour et est organisée dès la rentrée.

En cas d'absence :

- absence régulière qui concerne toujours la même nuit : faire un courrier qui validera l'autorisation d'absence pour l'année et l'apporter en vie scolaire.
- absence exceptionnelle : apporter un courrier (date, horaires, motif) à la vie scolaire, pour accord du C.P.E.

3. HYGIENE – SANTE

Chaque interne doit observer les règles d'une hygiène personnelle régulière. Les literies doivent être aérées chaque fin de semaine. Draps et taie d'oreiller doivent être changés régulièrement.

Les différentes parties du secteur doivent être maintenues propres et en ordre. Le ménage du secteur est partagé :

- les agents : vident les poubelles des chambres + nettoient le couloir et les sanitaires (toilettes),
- les étudiantes : nettoient leur chambre, leur salle de bain et l'espace commun. Du matériel de ménage est à disposition.

Les internes doivent prendre connaissance des consignes de sécurité, trajets d'évacuation et lieux de confinement affichés, et les appliquer lors des exercices dont le premier devra avoir lieu au premier trimestre.

Conformément à la loi, il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans l'établissement, même dans la cour.